

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 13 septembre 2014

Date de convocation : 6 septembre 2014

PRESENTS : ZDAN Michel, VILLAESCUSA Sylvie, DEMESSANCE Florence, MESPLES Noël, DJOURI Fadhéla, MANFRINATO Mélissa, RIZZO Nadine, RAMAHERRIRARIRANY Liliane, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme ROBECQUE Amandine M. DA SILVA CORREIA, OLIVA Charles, SADJAK Henri

EXCUSES : FLOURY Clara (pouvoir donné à Mme RAMAHERRIRARIRANY Liliane), Mme LOUPADIERE Lynda (pouvoir donné M. OLIVA Charles)

SECRETAIRE : Mme VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que certains sujets doivent être rajoutés au Conseil dont :

- La revalorisation du loyer du Bar – Commerce
- L'acquisition de l'emplacement réservé n° 5
- L'acquisition des emplacements réservés n° 1 et n° 13
- Le choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour le réseau du pluvial

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de traiter ces sujets.

- 1) Appel d'offres CIMETIERE

- * Lot 1 = Voirie
- Lot 2 = Espace vert

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la CAO n'a pas pu prendre de décision car le marché est infructueux. En effet, les travaux ne correspondent pas à ce qui doit être fait, le SDEHG et le SIERGA n'ont pas été pris en compte. Il préconise de rappeler les entreprises.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre en considération les offres de ce marché.

- 2) Appel d'offres POOL ROUTIER 2011-2012

- * Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après le dépouillement des offres, la CAO a décidé de faire appel aux entreprises pour une dernière journée de négociation sans toucher le prix unitaire et de confirmer le planning afin de réaliser les travaux pour le 30/11/14.
La STAT maintient le prix de base et son planning est OK
La COLAS fait une nouvelle proposition (66 070 € HT) et options (43852.42 € HT) et son planning est OK
LHERM TP n'a pas répondu
MARTY TP maintient le prix de base et son planning est OK
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise MARTY TP qui propose l'offre la moins disante (tranche ferme = 65 957.00 €) et choisit de relier les travaux dans la tranche ferme, les options A1, A2, A3 et G2 (6 144.00 €) correspondant à un total de 72 101 € HT.

- 3) Appel d'offres POOL ROUTIER 2013-2015

- * Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'appel d'offre en choisissant l'entreprise COLAS qui propose son offre à 53 920.00 € HT la moins disante des offres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

